Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le 05/04/2024
ID : 060-216002105-20240402-DELIB202416-DE

Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2024 16

SEANCE DU 02 AVRIL 2024

Convocation du	**27 mars 2024**
Affichage du	**02 avril 2024**

Nombre de membres en exercice	**19**
Nombre de présents	**10**
Nombre de votants	**12**
PROCURATIONS	**02**

Objet : ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

L'an deux mil VINGT QUATRE, le DEUX AVRIL à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :
Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M MARECHALLE James, M FORGET Bruno, ses adjoints, M BOULARAND Claude, M THOMA Hervé, M ROSELLE Regis, Mme LACOUR Aude, M REZZA Thibaut, M NABONNE Eric, ses Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Mme MEYFROODT Charlotte, procuration à Mme VAN BOXSTAEL Christiane
Mme VIDARD Stéphanie, procuration à M NIGAY Jean-Marie
Mme SPIRA Julie,
M BRIAND Hervé,
M URCOURT Daniel
Mme FUSZ Anne-Luce,
Mme ALLAIN Geneviève,

Secrétaire : M FORGET Bruno

VU le Code Général Des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

VU la délibération n° 2020 005 du 25 mai 2020 portant création de 4 postes d'adjoints au maire,

VU la délibération n° 2020 006 du 25 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

VU la démission de Madame REGNIER-GUERRERO Catherine,

CONSIDERANT la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par monsieur le préfet par courrier reçu le 19 mars 2024,

CONSIDERANT que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

CONSIDERANT que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de troisième adjoint,

CONSIDERANT qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le 05/04/2024
ID : 060-216002105-20240402-DELIB202416-DE

Après avoir l'exposé du rapporteur

Le Conseil Municipal délibère,

ARTICLE 1ier : **DECIDE** que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

ARTICLE 2ème : **PROCEDE** à la désignation du troisième adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

est candidat :
☞ Madame Aude LACOUR

Nombre de votants : 10 présents et 2 procurations

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

Nombre de bulletins blancs et nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 7 voix

a obtenu : 10 voix

ARTICLE 3ème : **Madame Aude LACOUR est désignée en qualité de 3ième adjoint au maire**

Le Maire
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355